

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2017 à 18 H

PRESENTS : *Laurent Grandsimon, Annie Sagnes, Agnès Demoury, Marie-Rose Haurine, Jean-Claude Le Borgne, Jérôme Lurie, Florence Marque, Hervé Marchand, Jean Bernard Carrere*

ABSENTS :

*Alain Lescoules (procuration à Jean Claude Leborgne)
Laurent Cazaux
Romain Estrade (procuration à Jean Bernard Carrere)
Magalie Salis
Elisabeth Pourtet
Séverine Lauberton*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des assistants à la séance du conseil, conseillers municipaux et public.

Mme Annie SAGNES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à la validation du compte - rendus du précédent conseil municipal :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017 : unanimité des présents et des procurations

1. Acceptation des propositions des établissements bancaires pour les Thermes LUZEA

Lors du précédent conseil municipal a eu lieu l'attribution du marché de réfection des baignoires des thermes. Les propositions des établissements bancaires n'étaient à ce moment pas encore formalisées.

2 établissements bancaires ont fait des propositions, chacun pour la moitié du besoin :

- Crédit Agricole : prêt de 150 000€ sur 20 ans à un taux proportionnel de 1.76 pour une échéance trimestrielle de 2228.40€
- Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées : prêt de 150 000€ sur 20 ans à un taux progressif de 2.40% pour une échéance annuelle de 9531.41€

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention du choix des propositions des 2 établissements bancaires CEMP et CA

2. Attribution marché berges du Bastan

La procédure d'appel d'offre s'est clôturée et la commission d'ouverture des plis s'est tenue le 05 octobre. L'analyse des offres par le cabinet SMTB propose :

Pour le Lot n°1, 2 entreprises ont soumissionné : COLAS et LBTP

Selon les 2 hypothèses de travaux, COLAS arrive en premier avec 10 points contre 9.05 points pour LBTP dans l'hypothèse 1 de travaux et 8.57 points dans l'hypothèse 2.

Le conseil municipal à 9 voix pour et 2 abstentions attribue le lot n°1 VRD du marché des berges du Bastan à COLAS SA pour la somme de 347 965.35€ (TF base + TC1+TC2)

Pour le Lot n°2, 2 entreprises ont soumissionné : PLISSON Pau et LBTP

Selon les critères d'analyse et les pondérations, PLISSON arrive en tête avec 9.75 points contre 8.29 points pour LBTP.

Il ressort de l'analyse des plis que l'entreprise PLISSON doit actualiser sa situation juridique. Une demande lui a été adressée. Selon la réponse en retour, le marché pourrait lui être attribué

Le conseil municipal attribue le lot n°2 Espaces verts à PLISSON pour la somme de 114365.87€ pour la tranche ferme et de 90140.86€ pour la tranche conditionnelle 1, sous

réserve de la réponse à l'actualisation de la situation juridique de l'entreprise en conformité avec les attentes de l'engagement sur ce marché.

La tranche conditionnelle n°2 fera l'objet d'une nouvelle offre du fait que le projet est substantiellement modifié par le changement de destination de l'espace qui ne sera plus un parking mais un espace vert avec quelques places de stationnement.

Viennent les questions diverses :

Une question sur la « news letter » de l'OT qui est un outil de communication intéressant mais dont le contenu n'est pas suffisamment explicite pour des personnes extérieures. Cet outil est à destination des socio-professionnels et ne peut que résumer une actualité.

Il est demandé où en sont les démarches concernant les demandes de prêts et de cautionnement pour la Régie de Luz Ardident. Les démarches sont toujours en cours, plus que jamais et des rencontres pourraient amener un déblocage.

A la question de l'amplitude d'ouverture de la station, il ne peut qu'être répondu que cela sera fonction de l'enneigement de début de saison.

Il est enfin fait un point sur la Saint Michel en félicitant l'ensemble des participants, organisateurs, socio-professionnels et en constatant que le nouveau format de cette fête recueille un aval de tous.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 18h45